- PÉTERS C. 1992. Les tombes. In : OTTE M. (dir.), Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège. 4. Les églises, Liège (Études et Recherches archéologiques de l'Université de Liège, 57), p. 201-225.
- PÉTERS C. 1999. Chronique archéologique : 1998. Fouilles de prévention dans la collégiale Notre-Dame à Huy, *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, 53, p. 11-41.
- SAPIN C., 1994. Le problème du cloître à galeries dans l'architecture canoniale. In: PICARD J.-C. (dir.), Les chanoines dans la ville. Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France, Paris, p. 33-39.
- SCHOOLMEESTERS É., 1910. Jean de Moregny et la Confraternité de Saint-Luc, *Leodium*, 9, 4, p. 37-46.
- WILKIN A., 2005. *Fratres et canonici*. Le problème de la dissolution de la vie commune des chanoines : le cas de la cathédrale Saint-Lambert de Liège au Moyen Âge, *Le Moyen Âge*, 111, p. 41-58.

Sources

- AÉL, Coll. Saint-Jean = Archives de l'État à Liège, Collégiale Saint-Jean l'Évangéliste (Liège), *Libri testamentorum*, reg. 19, 1366-1519.
- AÉL, Coll. Saint-Jean = Archives de l'État à Liège, Collégiale Saint-Jean l'Évangéliste (Liège), reg. 924, registre des cens et rentes de l'autel des Saint Jérôme, Bernard et Agathe, 1493-1527.

Modave/Vierset-Barse : campagne de fouille 2017 sur le site du « Rocher du Vieux-Château » à Pont-de-Bonne

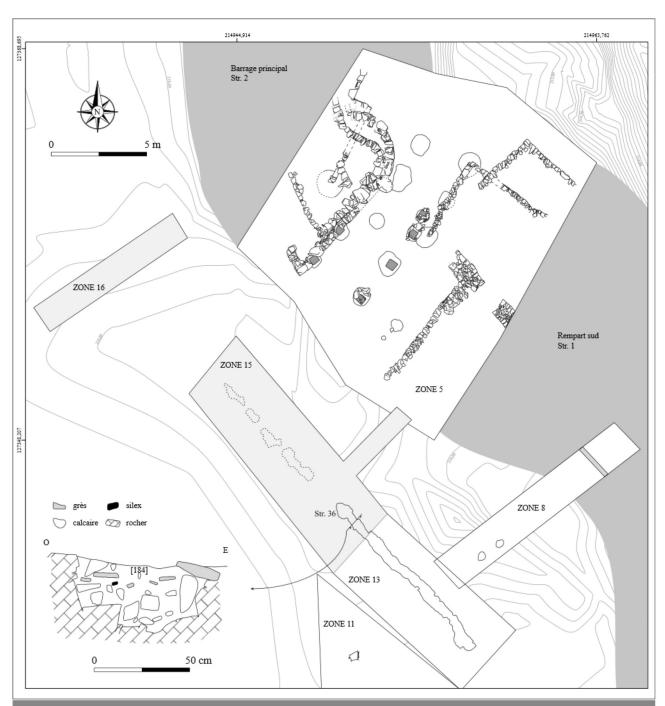
Emmanuel Delye, Françoise Bolland, Sarah Stock et Philippe Franquinet

Les campagnes de fouille 2011 (zone 9 ; Delye, 2013), 2012 (zone 10; Delye, Lucon & Schaus, 2014) et 2014 (zone 13 ; Delye et al., 2015) ont révélé l'existence d'une enceinte du Néolithique moyen II sur le site du « Rocher du Vieux-Château » à Pont-de-Bonne. Elle consiste en un petit fossé taillé dans la roche qui a servi d'ancrage à une palissade. Dans son développement, elle présente une interruption de 7,48 m interprétée comme une entrée. Vers le sud-ouest, la palissade se prolonge sous le rempart laténien, en suivant la ligne de rupture de pente (Delye et al., 2018). L'objectif de la campagne 2017 était de poursuivre la fouille de la palissade vers le nord-ouest, au-delà de la zone 13, d'en préciser l'orientation et la chronologie fine, sachant que deux faciès du Néolithique moyen II ont déjà été identifiés sur le site (Delye et al., 2018).

Une nouvelle zone de fouille (zone 15 ; superficie : 53,1 m²) a donc été implantée dans le prolongement nord-

ouest de la zone 13. À cet endroit, le rocher est apparu rapidement sous une couche humifère dont l'épaisseur varie entre 5 et 25 cm. Cette unité contenait un matériel archéologique disparate datant du Néolithique à l'époque actuelle (céramiques, clous, scories de fer...). Le nettoyage minutieux de la surface du rocher, qui apparaît tantôt sous la forme de strates bien organisées tantôt en amas de petits blocs calcaires détachés du substrat, nous a permis de suivre la tranchée-palissade (Str. 36) sur une courte distance supplémentaire. Dans la zone 15, sa longueur est de 2,3 m et elle atteint ainsi 10,4 m de développement total (zones 13 et 15). Son extrémité nord-ouest est marquée par un élargissement qui a dû accueillir un tronc d'un diamètre plus important ou un renfort, comme à Énines « Chêne au Raux » (Burnez-Lanotte et al., 1994). Dans la zone 15, la tranchée-palissade offre une largeur approximative de 60 cm pour une profondeur moyenne de 34 cm sous la surface rocheuse. Ses parois sont verticales et son fond est irrégulier. La structure est uniquement comblée par un sédiment humifère sombre, homogène, contenant des pierres calcaires ([184]). Le tiers supérieur du comblement renferme également des plaquettes de grès. Le mobilier recueilli - industrie lithique, faune et céramique -, très fragmentaire, appartient bien au Néolithique moyen II. Quatre « creux » aux contours irréguliers, de faible profondeur sous la surface rocheuse, sont alignés dans le prolongement de la tranchée-palissade. Deux d'entre eux étaient comblés par un sédiment plus compact, argileux, de couleur brun jaunâtre alors que les deux autres contenaient le même sédiment humifère que celui qui recouvre la zone. Comme dans la tranchée-palissade, ces « creux » piégeaient des restes du Néolithique moyen. L'interprétation de ceux-ci reste problématique. En effet, le rocher est relativement friable à cet endroit et il était facile de le creuser au moyen d'outils rudimentaires. S'agit-il des restes mal conservés d'un petit fossé prolongeant la tranchée-palissade au-delà d'une nouvelle et courte interruption ou des vestiges d'un sol d'occupation préhistorique dont des restes ont été piégés dans des creux naturels de la surface rocheuse?

Pour vérifier l'éventuelle prolongation de la tranchéepalissade au-delà de la zone 15, une nouvelle zone de fouille a été implantée à 6 m au nord-ouest (zone 16 ; superficie : 13,3 m²). Dans cette zone, située en milieu forestier, la stratigraphie semble plus complexe. L'horizon humifère offre une épaisseur de 2 à 5 cm dans le tiers nord-est de la zone alors qu'il atteint 20 cm dans son angle sud-ouest. Le mobilier recueilli est relativement récent avec notamment la présence d'une brique moderne. Sous l'humus apparaît un sédiment argileux très compact de couleur brun moyen renfermant de petits charbons de bois et quelques petites boulettes d'argile cuite de couleur rouge foncé. Dans le tiers nord-est de la zone, cet horizon argileux renferme Toutes périodes Liège



Pont-de-Bonne « Rocher du Vieux-Château » : extrait du plan général des fouilles au niveau de l'entrée orientale du site. En gris clair : les fouilles de 2017 (zones 15 et 16).

un amas de pierres (calcaire et grès) provenant de l'écroulement du rempart médiéval. Seuls des tessons carolingiens et quelques éléments néolithiques ont été découverts dans cette argile. La zone 16 est toujours en cours de fouille et la présence de la tranchée-palissade néolithique n'y a pas encore été constatée.

La céramique recueillie dans la tranchée-palissade et dans les « creux » prolongeant celle-ci est principalement dégraissée au quartz ou à la calcite ; certains tessons indiquent aussi l'utilisation d'un dégraissant végétal. L'extrême fragmentation de la céramique n'a pas permis de remontages mais les formes reconnues appartiennent bien au corpus céramique du Néolithique moyen II. L'attribution à l'un des deux faciès reconnus sur le site (le groupe de Michelsberg et le groupe de Bischheim) est hasardeuse en l'absence d'éléments décorés. Dans ce contexte, une datation radiométrique pourrait être utile.

Bibliographie

■ BURNEZ-LANOTTE L., LASSERRE M., VAN ASSCHE M. & DRION M., 1994. L'enceinte Michelsberg d'Énines « Chêne au Raux » (Orp-Jauche, Brabant) : campagne 1993, *Notae Praehistoricae*, 13, p. 135-142.

- Delye E., 2013. Modave/Vierset-Barse : campagne de fouille 2011 sur le « Rocher du Vieux-Château » à Pont-de-Bonne, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 20, p. 199-200.
- DELYE E., GAUTIER A., DE LONGUEVILLE S., LUCON Y., MARTIN F. & SCHAUS A., 2018. Premiers résultats de la fouille de l'intérieur de la fortification du *Rocher du Vieux-Château* à Pont-de-Bonne (Modave, Belgique), *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, XXXIII, p. 143-173.
- Delye E., Lucon Y. & Schaus A., 2014. Modave/Vierset-Barse: campagne de fouille 2012 sur le site du « Rocher du Vieux-Château » à Pont-de-Bonne, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 21, p. 208-209.
- DELYE E., LUCON Y., SCHAUS A. & BOLLAND F., 2015. Modave/ Vierset-Barse: campagne de fouille 2014 sur le site du « Rocher du Vieux-Château » à Pont-de-Bonne, *Chronique de l'Archéolo*gie wallonne, 23, p. 170-172.

Trois-Ponts/Basse-Bodeux : ferme à Haute-Bodeux

Nancy Verstraelen

Une procédure de certificat de patrimoine a été lancée en 2017 pour la restauration de la ferme classée sise au n° 37 à Haute-Bodeux (parc. cad. : Trois-Ponts, 3° Div., Sect. A, n° 912°). L'état de préservation du bâtiment exige en effet de lourdes interventions pour en assurer la stabilité ainsi que la mise hors d'eau. Ces dernières risquent de faire disparaître des informations capitales relatives à la configuration originelle de l'édifice ainsi qu'à ses différentes phases d'aménagement.



Ferme de Haute-Bodeux : la façade avant actuelle

Historique du village de Basse-Bodeux et Haute-Bodeux

L'origine du village de Bodeux, qui sera par la suite subdivisé en Basse-Bodeux et Haute-Bodeux, est relativement ancienne. Ce nom pourrait provenir de l'existence d'un domaine ou « villa » (romaine ? carolingienne ?). Le territoire fait partie des donations royales mérovingiennes que Sigebert III effectue autour de 648-649 (Schroeder, 2011-2012, p. 32). Elles sont réalisées à la faveur de (saint) Remacle pour y fonder les monastères de Stavelot et Malmedy. Le territoire s'étend sur 12 lieues (30 km) autour des deux monastères (Gonay, 1975, p. 11), désert inculte (Martène & Durand, 1717, p. 1558) qui s'étend de la Baraque Michel à la Warche, à la Salm, à l'Amblève et au Roannay (Vanderkindere, 1902, vol. 2, p. 230) Ces terres sont ensuite réduites de moitié par un diplôme de Childéric II, successeur de Childebert en l'an 670. Le territoire de Bodeux est alors exclu du domaine foncier de l'abbaye de Stavelot de même que les territoires d'Amblève, Lierneux et Cherain.

En 946, une certaine veuve Reingilde ou Remgilde donne au monastère de Stavelot 6 manses (Gonay, 1975, p. 13) des biens situées à Baldau.

En 959, le comte Warnier, Warnerus ou Warner (vassal de Brunon) possède un domaine à Bodeux. À cette époque, le comte Sigefroid qui vient d'acquérir le château de Luxembourg a l'ambition d'étendre ses terres en pays mosan et convoite les terres de Bodeux (Ernst, 1837, p. 393). Mais l'abbé de Stavelot, Wérinfrid, voit cette acquisition par le comte d'un très mauvais œil. Pour contrecarrer ces plans, l'abbaye cède en 959 son domaine de Nohas (Nöthen ?) dans l'Eifel au comte Warnier en échange de « la villa de Baldau » qui est ainsi

décrite: une bonne cour, mais fort ravagée par les Normands, [...] des terres propres à la culture, une combe (vallée), un moulin et une grande forêt (de Noüe, 1848, p. 143).

Il y avait à Bodeux une cour de justice dirigée par un mayeur héréditaire et relevant du fief indépendant de Hansimont ou Hamsimont à Haute-Bodeux, qui disparaît visiblement suite aux épidémies de peste de 1625-1636. Cette fonction fut longtemps détenue par la famille de Rahier qui était également en possession du château de Haute-Bodeux. Thonar de Rahier (ca 1340-ca 1400) épouse N. de Bodeux et devient mayeur du lieu. Cette fonction sera assurée par ses descendants jusqu'au 18^e siècle. Ensuite elle passera aux Lallemand de Lévignen qui donneront son aspect au château actuel.